



DÉLIBÉRATION

du 7 novembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le - 9 NOV. 2023 Publiée, le 13 NOV. 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : M. Antony AURILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO). Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : Mme Agnès LEMARIE Date de la convocation : 31 octobre 2023
Délibération n°23.7.6	FINANCES <i>Liaison douce – demande de subvention DREAL/FMA - complément</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n°23.2.9 du 28 mars 2023, sollicitant une subvention FMA – DREAL (Etat) pour la réalisation de la liaison douce reliant le bourg au sud de la commune.

Le coût total H.T du projet d'aménagement de liaison douce du bourg aux Étourneaux le long de la RD14 est de 1 046 859,00 €. Pour optimiser les dépenses communales, plusieurs financements ont été sollicités auprès de différents acteurs :

- Le projet d'aménagement de liaison douce fait l'objet d'une subvention DETR 2021 (Etat) d'un montant de 105 000,00 € - représentant 10,0% du montant total H.T du projet – notifiée en juillet 2021.
- Une demande de subvention a été déposée auprès de la COMPA pour un montant de 150 000,00 € H.T – représentant 14,3% de montant total H.T du projet – au titre de du Fonds de concours 2022. Le dossier est reporté au titre de l'année 2023, les travaux n'ayant pas encore été engagés sur l'année 2022.
- Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / cœur de ville » issu du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du Département de Loire-Atlantique, une demande de subvention a été acquise pour un montant de 363 750,00 € H.T – taux d'intervention maximal de 40% pour une commune comme Mésanger.

Madame le Maire rappelle également que l'enjeu premier de ce projet de liaison douce entre le bourg et les Étourneaux est d'assurer des trajets du quotidien (dont domicile-travail) sécurisés pour la mobilité active entre les hameaux du sud de l'agglomération – dont la population cumulée atteint environ 1 500 habitants – soit un chiffre très sensiblement inférieur à la population agglomérée en cœur de bourg (1 800 habitants) – et le cœur de bourg qui concentre des emplois et services.

A ce titre, en ce début d'année 2023, la DREAL Pays de la Loire met en place son 6^e appel à projets issu du Fonds Mobilités Actives (FMA) destiné à financer notamment **les projets de type « itinéraire sécurisé » pour les mobilités du quotidien**, s'agissant d'un aménagement cyclable justifié par les trafics et les vitesses automobiles pratiquées et dont l'itinéraire est inférieur à 15 km de longueur.

L'assiette éligible ne prend en compte que les aménagements sécurisés en site propre, séparés de la circulation automobile. Elle est constituée des seuls coûts afférents au projet d'aménagement cyclable, incluant les frais d'études et de maîtrise d'ouvrage, externes et liés directement au projet sont éligibles (études d'avant-projet, étude d'impact, acquisitions foncières...) si l'acte juridique passé pour son exécution est postérieur à la date de dépôt du dossier.

- Le taux d'aide maximum est de 50% de l'assiette éligible, en gardant un minimum de 20% du montant total à la charge de la collectivité.
- Le plafond de l'aide demandée ne pourra pas être inférieur à 100 000 € par projet.

Suivant APD actualisé du projet de liaison douce préparé par le Cabinet de MOE ARRONDEL, le montant des travaux ressort à 957 630,00 € H.T + ingénierie MOE + acquisitions foncières + bornages emprises foncières + divers engagements (signalétique), soit un coût global estimé à ce stade APD à 1 046 859,00 € H.T.

La commune décide donc de solliciter le financement du Fonds Mobilités Actives en candidatant au 6^{ème} Appel à projets Aménagements cyclables pour le projet de liaison douce du bourg aux Étourneaux selon le plan de financement qui suit :

DEPENSES

Nature de dépenses	Montant HT €
Études – Ingénierie MOE :	44 229,00 € :
- Travaux x 3,0% - selon contrat MOE ARRONDEL - Février	- 28 339,00 €
- Études impact environnement HARDY - Février 2023	- 10 105,00 €
- Bornage géomètre	- 5 785,00 €
Acquisitions foncières – Notaire – DUP :	25 000,00 € :
- Frais notariés – Forfait	- 10 000,00 €
- Foncier (sur la base de 0,5€/m ²) : 3600 ml X 5m X 0,5€	- 9 000,00 €
- DUP	- 6 000,00 €
Travaux – estimation APD Tranche ferme 12/12/2022	957 630,00 €
Divers :	20 000,00 € :
- Frais appel offres	- 5 000,00 €
- Réserve - Imprévus	- 15 000,00€
Total H. T	1 046 859,00 €
<i>Total T.T.C</i>	<i>1 256 230,80 €</i>
MONTANT ELIGIBLE H.T AU FMA - 84 % DU COUT TOTAL H.T	878 839,00 €

RECETTES

Co financeurs	Dispositif	Montant	Acquis, refusé, sollicité	Taux
État	DETR 2021 (notifiée le 13 juillet 2021) <i>Taux d'intervention maximal de 35% de 350 000 €</i>	105 000,00 €	Acquis	10,0 %

Région : DREAL	6 ^e AAP Aménagements cyclables – Fonds Mobilités Actives <i>Taux indicatif d'intervention maximal de 50% avec un minimum de 100 000 €</i>	218 737,00 €	A solliciter	20,9 % <i>24,9% du montant éligible FMA DREAL</i>
Département	Soutien aux territoires – « Cœur de bourg / cœur de ville » <i>Taux indicatif d'intervention maximal de 40 % des dépenses H.T pour une commune de catégorie 2 comme Mésanger</i>	363 750,00 €	Acquis	34,7 %
Autres : Intercommunalité – COMPA	Fonds de Concours 2023 <i>Taux 20% maximum du montant H.T des travaux</i>	150 000,00€	A solliciter	14,3 %
TOTAL CO FINANCEMENTS	En € H.T	837 487,00 €		80,0 %
<i>Dont co-financements acquis</i>		468 750,00 €		44,8 %
<i>Dont co-financements en attente</i>		368 737,00 €		35,2 %
Part d'auto-financement	En fonds propres (en attente de notification des autres financeurs) en € H.T	209 372,00 €		20%

La délibération n°23.2.9 doit être complétée de mentions complémentaires, visant à acter le calendrier de travaux du projet, ainsi que son plan de financement, et donnant expressément délégation à Madame le Maire pour déposer la demande et signer les pièces afférentes.

Madame le Maire rappelle donc le calendrier de travaux indiqué dans l'annexe 2 du dossier de demande de subvention :

Calendrier de travaux du projet

Phases du projet	Dates prévisionnelles
Étude de faisabilité	Jan-2021
APS (avant-projet sommaire)	Sept-22
APD (avant-projet définitif)	Sept-23
DCE	Nov-23
Signature ou notification des marchés	Fev-24
Maîtrise foncière totale attendue	Courant année 2024
DPU sur deux parcelles	Procédure en cours – Enquête publique en juin 2023
15 promesses de ventes signées	Au 18 avril 2023

	Début	Fin
Phase de travaux	Mars-24	Août-24
Mise en service	Sept-24	

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté,

Vu le dossier de candidature au titre du 6^e appel à projets Aménagements cyclables issu du Fonds Mobilités Actives (en pièce-jointe),

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le maire à candidater au 6^e appel à projets Aménagements cyclables issu du Fonds Mobilités Actives de la DREAL Pays de la Loire et lui donne délégation pour signer les pièces afférentes, pour un financement comme suit :

- Montant éligible = 878 839 € H.T
- Taux d'intervention maximal = 50%
- Plafond d'aide minimum = 100 000,00 €
- Montant de l'aide sollicitée = 218 737 € H.T – 24,9 % des dépenses éligibles (84 % du coût total)

► **ACTE** le plan de financement indiqué ci-dessus ;

► **ACTE** le calendrier de travaux indiqué ci-dessus et figurant à l'annexe 2 du dossier de demande de subvention.

Agnès LEMARIÉ
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

